

AVIS DE PUBLICITE
EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU SQUARE HERVO POUR L'INSTALLATION D'UN
MANEGE TYPE « CARROUSEL » ET D'UNE ACTIVITE DE GLACIER ET AUTRES
PRODUITS DE PETITE RESTAURATION SUCREE

1/ Organisme public gestionnaire

La Ville de Pornichet – 120 avenue du Général de Gaulle – 44380 Pornichet.
Téléphone : 02.40.11.55.55

Le dossier de consultation comprend le présent avis de publicité, le règlement de consultation, l'attestation sur l'honneur, la charte terrasse et un plan de masse du square Hervo.

Le dossier complet de consultation est à retirer en mairie de Pornichet – service commerce et vie économique- situé 120 avenue du Général de Gaulle – 44380 Pornichet, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (excepté le mardi à partir de 14h00).

Le retrait du dossier est possible par voie numérique en formulant une demande à l'adresse suivante : vieeco@mairie-pornichet.fr.

2/ Objet

La présente mise en concurrence a pour objet l'octroi d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, en vue de l'installation d'un manège type « carrousel » et d'une activité de glacier et autres produits de petite restauration sucrée au square Hervo.

La procédure est régie par les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (articles L2122-1-1 et suivants).

L'emprise domaniale est située sur le site du square Hervo.
Le détail des deux espaces mis à disposition est précisé dans le règlement de consultation.

3/ Modalités financières

L'occupant sera assujéti au versement d'une redevance domaniale fixe et devra proposer un montant de redevance complémentaire assise sur le chiffre d'affaires. L'ensemble des frais nécessaires au fonctionnement de l'activité devront être pris en charge par l'exploitant.

4/ Durée

Le titre d'occupation pourra prendre effet à compter de mai 2022 (date prévisionnelle) et prendra fin au 31 décembre 2028.

5/ Critères de sélection des offres

Les critères de sélection sont précisés dans le règlement de la consultation.

6/ Date limite et modalités de dépôt des offres

Les propositions devront être parvenues **au plus tard le 18 février 2022, à 12h00.**

Les modalités de remise des offres sont précisées dans le règlement de la consultation.

Date d'envoi de l'avis : 20 janvier 2022.